



Mgr Roger Houngbédji
Archevêque de Cotonou

Cotonou le 20 mai 2020

Aux

Prêtres de l'archidiocèse de Cotonou

Réf : 2020.184 SAgk

Objet : Note circulaire au sujet des dispositions à prendre pour
la reprise des célébrations eucharistiques avec la participation du peuple

Chers confrères dans le sacerdoce,

A vous tous, grâce et paix de la part du Seigneur.

Depuis plusieurs semaines déjà, en raison des risques liés à la propagation de la COVID 19, nous avons dû suspendre nos activités pastorales qui impliquent le concours du peuple. A présent, grâce à Dieu, nous avons de bonnes raisons d'espérer une reprise prochaine. Notre responsabilité morale et pastorale va être engagée dans la protection des fidèles qui viendront participer aux différentes célébrations.

En conséquence, il est nécessaire que nous soyons nous-mêmes dûment sensibilisés à la mise en application des consignes sanitaires et des « gestes barrières ». Il nous reviendra alors de sensibiliser aussi les autres fidèles, afin que nos paroisses et nos Eglises demeurent des lieux sûrs, malgré les rassemblements. A cet effet, nous sommes priés de prêter une attention particulière aux dispositions et instructions suivantes, qui seront mises en application dans tout notre archidiocèse.

- Les curés, vicaires et tous les agents pastoraux feront autant que possible la sensibilisation pour exhorter au respect des « gestes barrières », afin de soutenir l'effort des autorités sanitaires. Nos Eglises sont en effet des lieux appropriés pour une sensibilisation efficace. On utilisera aussi des affiches et autres images pour cette sensibilisation.
- Dans les églises et en tout lieu de rassemblement, on veillera au respect strict de la distanciation sociale (1 mètre au moins).
- Le port de bavettes (masque de protection) est obligatoire pour l'entrée dans l'enceinte de la paroisse, et même au cours des célébrations.
- Le port de masque de protection est obligatoire pour les célébrants pendant la distribution de la communion.
- Il faudra installer des dispositifs de lavage des mains en nombre suffisant sur toutes les paroisses ; le lavage des mains est obligatoire pour tous.
- Le geste liturgique de paix demeure suspendu.
- On mettra en place sur toutes les paroisses un service d'ordre et de sécurité pour renforcer l'équipe des marguilliers, afin d'aider au respect strict des mesures ; ces équipes

pourront être mises à contribution pour faciliter les entrées et les sorties de manière à ce que les contacts soient évités.

- On renforcera les dispositifs de sonorisation pour permettre aux fidèles de s'installer, au besoin, sur la cour de la paroisse et même dans d'autres salles pour vivre les célébrations dans le maintien de la distanciation sociale.
- On veillera à mettre si possible des marges de temps raisonnables entre les célébrations, afin d'éviter toute bouculade entre les fidèles entrant et sortant.
- Il faudra désinfecter régulièrement les lieux de culte et autres salles des paroisses avec de l'eau de javel.
- Après chaque messe, il faudra rappeler les gestes barrières et exhorter les fidèles à éviter des rassemblements et poignées de mains dans la cour de la paroisse.

Enfin, n'oublions pas que les ressources spirituelles sont aussi nécessaires que les précautions sanitaires pour lutter contre la COVID 19. Je vous encourage donc à persévérer dans la prière, afin que le Seigneur puisse hâter la fin de cette pandémie. Je vous rassure tous de mes prières et me recommande aux vôtres.


Mgr Roger HOUGBÉDJI, o.p.
Archevêque de Cotonou